



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

Alsace-Lorraine

Question écrite n° 38924

### Texte de la question

M Jean-Louis Masson rappelle à M le ministre de l'intérieur qu'en Alsace-Lorraine de nombreuses paroisses sont formées de plusieurs communes. Par ailleurs, un même prêtre dessert presque toujours plusieurs paroisses. En l'absence de toute disposition contractuelle entre les communes intéressées, il souhaiterait donc qu'il lui indique sur quelles bases la participation des communes est fixée, soit directement, soit par l'intermédiaire des fabriques paroissiales, pour les travaux d'entretien des lieux de culte. De même, il désirerait qu'il lui précise la répartition des frais d'entretien des presbytères.

### Données clés

**Auteur :** [M. Masson Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38924

**Rubrique :** Cultes

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 11 avril 1988, page 1508